

# Conseil Municipal du 17 décembre 2020

## - DCM 2020/73 : Huis clos

Le conseil vote à mains levées à l'unanimité le huis clos du fait des consignes liées à l'épidémie du covid 19.

## - DCM 2020/74 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En fin d'année budgétaire il est nécessaire d'autoriser le maire à utiliser un quart des crédits ouverts au budget 2020 pour des dépenses d'investissement afin de ne pas être obligé d'attendre l'approbation du budget 2021 pour les paiements après le 31 décembre.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

## - DCM 2020/75 : Augmentation des différents tarifs publics

Les tarifs des services communaux sont revus en tenant compte des derniers chiffres connus de l'évolution des prix à la consommation.

- La cantine : il est proposé d'augmenter la participation de 2,65 € à 2,70 € pour le repas enfant et de 6,85 € à 7,00 € pour le repas adulte.

- Les transports scolaires : les familles payent actuellement 2,50 € par trimestre pour le transport quotidien des enfants scolarisés à l'école communale ; cela représente en moyenne 10 enfants transportés. Le coût du transport a baissé (-3,7%) du fait de la diminution des jours de circulation pour cause de confinement. Toutefois la Région n'a pas revu son mode de calcul, ni son tarif à la baisse. Les trimestres sans école n'ont pas été facturés. Il est proposé que le tarif soit maintenu à 2.50 € par trimestre par enfant.

- Le périscolaire : il est proposé d'appliquer le taux d'augmentation dans les services à savoir +0.7 %, soit un tarif de 2,10 € la séance.

- Les charges de chauffage : l'INSEE constate une baisse de -7.8% du coût de l'énergie. Toutefois il est constaté sur la sciure, un prix stable et une baisse sur le fioul (la variation a été de 0,7407 €/litre mi 2019 à 0.5755 €/litre mi 2020). Il est proposé de ne pas modifier le montant des charges.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

## - DCM 2020/76 : Adhésion annuelle au régime d'assurance statutaire du personnel

Les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités des nouveaux contrats. Jusqu'à présent la commune contractualisait avec la CNP.

Groupama a fait, à la commune, une proposition concernant l'assurance du personnel. Les conditions de Groupama sont plus intéressantes pour les prestations aux salariés, moins de jours de carence avant remboursement maladie, taux de prise en charge plus important

Il est proposé de retenir l'offre de Groupama prenant effet à compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de 1 an.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

## - DCM 2020/77 : Validation du choix des entreprises pour les travaux de l'école suite à la consultation de la phase 2 et la reconsultation pour les lots 6 et 9 déclarés infructueux,

Présentation des entreprises retenues suite à l'ouverture de plis faites par la commission des travaux et marché public et l'analyse des offres de l'architecte et du bureau d'étude. Ci-dessous le tableau des entreprises retenues :

LOT 01 – DÉSAMIANTAGE	NSDP, Feytiat
LOT 01 - GROS ŒUVRE – DÉMOLITIONS	KESKIN, Ussel
LOT 03 - CHARPENTE BOIS - MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	AMBIANCE BOIS, Fx Montagne
LOT 04 - COUVERTURE ZINGUERIE	MAGRIT, Ussel
LOT 05 - PLÂTRERIE PEINTURE FAUX PLAFONDS	ARNAUD ET FILS, Eymoutiers
LOT 06 - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES – FAÏENCES	pas d'offres - relancé
LOT 07 - ELEVATEUR PMR	ERMHES, Vitré (35)
LOT 08 – ÉLECTRICITÉ	pas d'offres - relancé
LOT 09 - CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	TRULLEN, Guéret

Après reconsultation :

LOT 06 - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES – FAÏENCES	DEVECIS, Brive
LOT 08 – ÉLECTRICITÉ	AUBUSSON ELECTRICITE,

*Délibération votée par 9 voix pour, Catherine Moulin et Alain Détolle ne participent pas au vote.*

**- DCM 2020/78 : Mise à jour et validation du plan de financement de la phase 2 des travaux de l'école suite à la réponse de la DETR.**

Le Conseil Municipal avait voté un plan de financement de la phase 2 des travaux de l'école sur une base de 70 % de DETR ; Or la subvention accordée est de 60 %. Il convient donc de valider un nouveau plan de financement sur cette base

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM 2020/79 : Publication de la consultation dossier « réseaux fuyards »**

Il est nécessaire de compléter la délibération du 29 octobre 2020 qui validait le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet de l'agence de l'eau Loire Bretagne et son plan de financement. Depuis le dernier conseil municipal, l'agence de l'eau Loire Bretagne ainsi que le conseil départemental de la Creuse ont retenu notre dossier. La commune a également déposé une demande de subvention DETR 2020. Il est demandé au conseil municipal de valider le marché de travaux : AEP – Renouvellement du réseau du bourg – 2nd tranche – Lot "Canalisations" qui a été publié le 7 décembre pour une remise des offres le 15 janvier 2021

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM2020/80 : Personnel communal : création et suppression de poste suite à avancement de grade et présentation de la mise en œuvre des « lignes directrices de gestion »**

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de fixer le taux à 100 % pour tous les grades de la collectivité.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM2020/81 : Exonération du loyer de l'auberge,**

Les gérants de l'auberge de la Feuillade, dont la commune est propriétaire du foncier bâti, ont de nouveau sollicité la collectivité pour une remise de loyers.

Pour rappel, suite au premier confinement et après la saison d'été, la commune n'a pas appelé les loyers des mois de septembre et octobre 2020. Celui de novembre a été appelé, quelques jours avant une nouvelle demande de la part de nos jeunes aubergistes. Il est proposé au conseil municipal, d'annuler le loyer de novembre 2020 ainsi que celui de décembre. Le conseil municipal souhaite ainsi manifester son soutien et sa solidarité vis à vis de la nouvelle équipe qui a repris récemment l'auberge locale.

Alain Détolle informe le conseil que la moitié du montant des loyers non perçus fera l'objet d'une compensation reversée à la commune par l'État.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

#### **- DCM 2020/82 : Délégation de signature et de compétences**

Madame la maire propose au conseil municipal de mettre en place des délégations qui apparaissent nécessaires après quelques mois de fonctionnement du nouveau conseil et pour permettre une gestion plus fluide. Elle propose de donner des délégations de signatures à :

- Noémie Serru, conseillère municipale qui se charge de tous les contacts et la gestion des chantiers forestiers sur le territoire de la commune afin qu'elle puisse signer des états des lieux et diverses autorisations en lien avec ce domaine.

- Alain Detolle, 1er adjoint et Régis Morel, conseiller municipal, pour ce qui concerne l'état civil, la conformité des actes.

- Francis Hoézelle, 2ème adjoint, qui se charge de réaliser des devis techniques de travaux, des achats d'équipement, de matériel, afin qu'il puisse signer des devis dans le cadre du fonctionnement courant et du petit investissement.

- Isabelle Marcziniak et Sandrine Raffinat, secrétaires de mairie, afin qu'elles puissent signer des bons de commande pour les achats courants, les copies et extraits d'acte d'état-civil (quelle que soit la nature des actes) la signature des courriers et des avis recommandés et la légalisation des signatures.

Concernant les compétences particulières, elle propose de nommer :

- Maxime Lé Hông comme référent communal de la protection des données (RGPD) et de lui permettre de signer les documents afférents à cette thématique.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

#### **- DCM 2020/83 : Créations et suppressions de postes suite à avancements de grades en 2020.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal (de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En raison des avancements de grade il est nécessaire de créer :

- un poste d'agent de maîtrise principal en raison de l'avancement de grade d'un agent de maîtrise

- Un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles en raison de l'avancement de grade d'un agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

- Un poste d'adjoint technique de 2ème classe en vue de l'avancement de grade d'un adjoint technique

Il est de ce fait nécessaire de supprimer les postes libérés par les avancements de grades, ces suppressions sont toutefois soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

#### **- DCM 2020/84 : Créations et suppressions de postes suite à avancements de grade pour 2021**

Deux agents ont vocation à bénéficier d'un avancement de grade en 2021 :

Un adjoint technique ayant été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique de 2ème classe

Un rédacteur principal de 2ème classe pouvant à être nommé rédacteur principal de 1ère classe

En vue de leur nomination il est proposé de créer les postes correspondants et de prévoir la suppression de leurs postes actuels.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*